

Image not found or type unknown



Frais de huissier à la charge de qui????

Par **vincent**, le **29/06/2012** à **13:29**

Bonjour,
Suite à une décision de justice, un organisme à était condamné à me verser des dommages et intérêts. Ne me payant pas mon avocat a saisie un huissier pour récupérer mes fonds. Au moment du versement des fonds, le huissier me communique qu il va me prendre 8 à 10% de frais.
Je ne comprend pas pourquoi. Je pensé que du fait que je réclame mon argent suite à une décision de justice, les frais étaient à la charge de l organisme qui m est redevable des dommages et intérêts.
merci